

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 25 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 25 mars à 18h00, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 19 mars 2019 s'est réuni en séance plénière à la Maison des Sports, Stade Jules Ribet à Saint-Gaudens sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DUCLOS, Président.

Délégués en
exercice : 52

Délégués
présents avec
voix
délibérative :

42

Quorum atteint

Délégués titulaires présents : 29

CC Cagire Garonne Salat

Jean-Pierre DUPRAT - Raymond JOUBE - Philippe GIMENEZ - Raymond NOMDEDEU - Michel Claude ABADIE - François ARCANGELI - Philippe PRADERE - Jean-Claude DOUGNAC - René ERTLEN - Brigitte SEGARD

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Jean Bernard CASTEX - Gilbert SIOUTAC - Evelyne SANSONETTO - Jean-Paul MANENT MANENT - Alain FRECHOU - Jean-Yves DUCLOS - François CARAOUE Michel AUBERDIAC - Julien LACROIX - Jean-Michel LOSEGO - Éric HEUILLET - Pierre SAFORCADA - Valentin BIASON



CC Pyrénées Haut-Garonnaises

Jean Louis REDONNET - Michel LADEVEZE - Jean-Paul SALVATICO - Dominique BERRE - Joël GROS - Alain LADEVEZE

Délégués titulaires excusés : 15

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Loïc LE ROUX DE BRETAGNE - Magali GASTO-OUSTRIC - Hervé CHEYLAT - Emilie SUBRA - Alain BOUBEE - Jacques FERAUT - Philippe BRILLAUD - Nathalie LACROIX

CC Pyrénées Haut-Garonnaises

Alain CASTEL - Patrice RIVAL - John PALACIN - Bernard DUMAIL - Louis FERRE - Danielle PANATIER - Denis MARTIN

Délégués titulaires présents ayant procuration : 3

CC Pyrénées Haut-Garonnaises

Michel LADEVEZE (pour Bernard DUMAIL)
Jean Louis REDONNET (pour Louis FERRE)

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Pierre SAFORCADA (pour Emilie SUBRA)

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 10

CC Cagire Garonne Salat

Corinne ORTEJ - Louis BARES

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Bernard TARRAUBE - Jeanine BRUNET - Michel DESSENS - Geneviève CAPERAN LORENZI - Marc CASTEX - Sylvia BELAIR - Gérald DAMIENS - Jean SUBRA



Délégués suppléants excusés : 17

CC Cagire Garonne Salat

Josette PEYRIGUIER – Jean-Louis PLE - Rose-Marie
DEDIEU – Jean-Charles ROSELLO

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Claire VOUGNY - Lucien CABARE - Régis FARRE
Joël GUILLERMIN - Thierry PLANTE
Christiane LARRIEU - Annie NAVARRE
Guy LOUBEYRE – Julien CHAINET - Patrick BEAUCHET

CC Pyrénées Haut-Garonnaises

Jean Claude BORDES - Audrey AZAM - Laurette
DASPET

Délibération n°2019-02-10
Demande de subvention 2019 auprès de l'Agence Régionale de Santé en vue de
coordonner le contrat local de santé

Vu les orientations budgétaires débattues lors du comité syndical du 31 janvier 2019,

Vu le vote du Budget Primitif 2019 au cours de cette séance,

Vu l'engagement de l'Agence Régionale de Santé à cofinancer pendant 5 ans un poste de coordonnateur du Contrat Local de Santé,

Considérant la mise en œuvre du Contrat Local de Santé entre le Pays Comminges Pyrénées et l'Agence Régionale de Santé qui vise à favoriser la coordination et la cohérence des actions en matière de santé sur le territoire et les actions de la mission de coordination du Contrat Local de Santé,

Monsieur le Président propose de solliciter pour 2019, l'ARS pour le cofinancement de la coordination du contrat local de santé sur la durée du contrat, soit 5 ans, à hauteur de 25.000 € par an.

En complément, l'ARS participera comme co-financeur des Semaines d'information en santé mentale 2019 qui sont organisées par le Conseil local de santé mentale du Pays Comminges Pyrénées, dans le cadre du Contrat local de santé, et coordonnées par la coordinatrice dudit contrat.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1

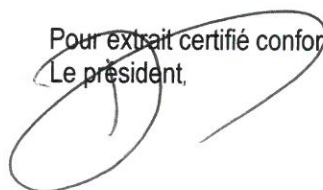
d'adresser à l'Agence Régionale de Santé pour 2019 une demande d'aide de subvention pour la coordination du contrat local de santé du Pays Comminges Pyrénées.

Article 3

d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.



Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : **01 AVR. 2019**
Et publication, affichage ou notification le : **01 AVR. 2019**